



Février 2019

Dossier de presse

Pacte de développement territorial pour la Nièvre

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

NIÈVRE
le département

nevers
AGGLOMÉRATION



Ville de
NEVERS

Val
De
Loire
Nivernais



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

209 161

habitants dans la Nièvre
au 1^{er} janvier 2019



226 000

hectares de forêt

LA NIÈVRE EN QUELQUES CHIFFRES

32,2

habitants/km²

7,8 %

taux de chômage
au 3^e trimestre 2018

1 793

euros
revenu moyen mensuel
dans le département

52,8 %

taux d'urbanisation



21 %

de l'emploi salarié privé
est industriel

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

24

Maisons de services
au public aux missions
élargies soutenues
financièrement

1



nouvel hélicoptère du Samu
basé au centre hospitalier
de Nevers pour garantir la
prise en charge sanitaire
d'urgence des Nivernais

1

Territoire
d'industrie

ACTIONS

2,2

millions d'euros
supplémentaires obtenus
pour le **NPNRU du quartier
du Banlay à Nevers** (soit 17,2
millions d'euros au total)



5 millions d'euros
de subventions supplémentaires
de l'État en cofinancement des
collectivités pour le **déploiement du
très haut débit numérique** dans la
Nièvre (soit **28 millions d'euros au total**)

2

conventions **Actions
Cœur de Ville** et
accompagnement de
6 pôles de centralité
intermédiaire

2

établissements publics
de coopération culturelle soutenus

Qu'est-ce-que le pacte de développement territorial pour la Nièvre ?

Soutenir les dynamiques territoriales

La Nièvre est un département rural caractérisé par des espaces naturels préservés, une richesse patrimoniale reconnue et une tradition industrielle forte, notamment dans l'automobile. Le territoire connaît plusieurs difficultés symbolisées par une démographie fléchissante. Une partie de la population, notamment en milieu rural, est confrontée à la précarité et aux difficultés d'accès aux services publics malgré un maillage routier et ferroviaire de qualité.

La Nièvre dispose de nombreux atouts. Les projets portés par les collectivités territoriales et les acteurs économiques et associatifs s'inscrivent dans une dynamique d'innovation contribuant au renouveau du territoire. Avec le numérique, le véhicule autonome et électrique, une agriculture de qualité, l'utilisation du bois ou le tourisme vert, le territoire fait le choix de filières à fort potentiel de développement.

Une nouvelle démarche pour accompagner les territoires

Avec le pacte de développement territorial pour la Nièvre, l'État s'engage aux côtés des collectivités territo-

riales et des acteurs économiques pour soutenir leurs projets et accompagner le développement des territoires. Il s'agit ainsi d'une nouvelle démarche qui part des projets portés par les acteurs du territoire pour fédérer les ressources au service de ces projets.

4 objectifs et 30 actions prioritaires

Le pacte de développement territorial pour la Nièvre comporte 4 objectifs stratégiques qui sont déclinés en 30 actions. Les 4 objectifs sont les suivants :

- I. Revitaliser le territoire par la réduction des fractures et le renforcement des villes médianes
- II. Donner sa chance à la jeunesse
- III. Renforcer les filières structurantes
- IV. Valoriser l'attractivité touristique et culturelle



Revitaliser le territoire

Le développement cohérent du territoire passe par la réduction des fractures numérique et médicale. Plusieurs actions du pacte concernent ainsi directement ces sujets majeurs pour l'attractivité de la Nièvre.

En outre, la revitalisation du territoire sera rendue possible par le fort soutien qui sera apporté aux communes de Nevers et de Cosne-Cours-sur-Loire, lauréates du programme Action Cœur de Ville, ainsi qu'à l'ensemble des pôles de centralité intermédiaire du département.

Garantir la prise en charge sanitaire d'urgence des nivernais avec un hélicoptère du Samu

L'État s'engage à baser, dès 2020 et de manière permanente, un nouvel hélicoptère du Samu au centre hospitalier de Nevers pour garantir une prise en charge rapide des urgences sur l'ensemble du département. Le Conseil régional de Bourgogne – Franche – Comté participe au financement des infrastructures nécessaires, telles que l'hélistation.

Accélérer le déploiement du très haut débit

L'État finance à hauteur de 23 millions d'euros le déploiement du très haut débit numérique dans la Nièvre. Dans le cadre du pacte,

5 millions d'euros supplémentaires sont mobilisés pour accélérer la couverture du territoire sous réserve d'un cofinancement par les collectivités territoriales.

Nevers et la Nièvre, territoires d'innovation numérique

L'écosystème numérique de la Nièvre se développe avec notamment l'Inkub, le tiers-lieu numérique de Nevers ou les Fab'Labs de Lormes, de Luzy et de Clamecy. L'État continue d'accompagner cette dynamique d'innovation en soutenant la création d'un datacenter à Nevers et le projet « Robolab » qui s'appuiera sur le Campus des métiers et des qualifications.

Faciliter l'accès aux services par l'inclusion numérique

Avec le soutien de l'État, une formation labellisée « Grande école du numérique » a ouvert à Nevers lors de la rentrée 2018 dans les locaux de l'Inkub. Cette formation gratuite proposée par Access Code School permet de répondre aux besoins en compétences numériques du territoire et favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, en particulier les jeunes non diplômés.

Dans le cadre du pacte, les acteurs s'engagent à mettre en place une



stratégie départementale d'inclusion numérique dans la continuité de la stratégie nationale présentée par le Gouvernement en mai 2018. Le déploiement s'appuiera en particulier sur le réseau des bibliothèques et les Maisons de services au public au sein desquelles une interface numérique simplifiée sera expérimentée en 2019.

Développer un pôle d'excellence pour la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité

Les enjeux de prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité en raison d'un handicap ou du vieillissement sont particulièrement forts dans les territoires ruraux. L'État soutient financièrement la structuration d'un pôle d'excellence dans la Nièvre. Ce pôle a vocation à fédérer un écosystème d'acteurs complémentaires : réseaux associatifs, centre de ressources en robotique, IFSI, école d'ergothérapie, pépinière de startups dont une partie est rassemblée dans l'ancienne caserne (site Cobalt) à Nevers.

Renforcer l'attractivité des cœurs de ville

Le Gouvernement a mis en place une action forte à destination des villes moyennes avec le programme Action Cœur de Ville. Pour améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de

moteur de développement du territoire, 5 milliards d'euros sont mobilisés par l'État et ses partenaires (Caisse des dépôts, Action logement, Agence nationale de l'habitat). Dans la Nièvre, Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire font partie des 222 villes lauréates. En 2018, l'État a mobilisé 2,8 millions d'euros pour la revitalisation du centre-ville de Nevers et 17,2 millions d'euros pour la rénovation du quartier du Banlay dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain. L'État apporte également un financement à hauteur de 550 000 euros pour accompagner Cosne-Cours-sur-Loire dans l'élaboration d'un diagnostic et le démarrage des premières opérations de revitalisation. Au regard du rôle essentiel des centre-bourgs dans le maillage territorial de la Nièvre, l'État poursuivra son soutien à leurs projets de revitalisation. À ce titre, Château-Chinon bénéficiera d'un accompagnement spécifique de la part de l'État.

Mobiliser l'ingénierie territoriale

Afin de faciliter la mobilisation des capacités d'ingénierie territoriale au service des projets, l'État expérimentera avec les acteurs nivernais, par le biais de la future Agence nationale de la cohésion des territoires, une plateforme numérique permettant de recenser l'ingénierie pour faciliter l'accès des porteurs de projet aux compétences et ressources dont ils ont besoin.



Donner sa chance à la jeunesse nivernaise

Renforcer l'accompagnement et l'orientation des jeunes Nivernais vers les études supérieures

À niveaux scolaire et social identiques, les jeunes Nivernais s'engagent moins dans des études supérieures que la moyenne nationale. Une orientation renforcée des jeunes et de leur famille par les psychologues scolaires sera proposée. Les cordées de la réussite rurale – associant des étudiants et des associations sous l'égide du Rectorat pour accompagner les lycéens – continueront d'être développées dans le territoire.

Structurer une offre de formation autour de la filière automobile

Les nouvelles mobilités et l'adaptation de la filière automobile à la transition écologique sont des opportunités pour le territoire de la Nièvre. Une offre de formation supérieure spécialisée existe avec l'Institut supérieur de l'Automobile et des Transports. Avec les acteurs économiques et les collectivités territoriales, l'État s'engage à déterminer, en vue de la rentrée

2020, les besoins complémentaires de la filière automobile, notamment en matière de formations courtes et professionnalisantes dans l'enseignement supérieur.

Créer un tiers-lieu d'enseignement à distance

Afin d'élargir l'offre de formation existante à Nevers tout en facilitant les conditions de poursuite d'études à destination des jeunes nivernais les plus éloignés des centres métropolitains, l'État s'engage, avec les collectivités territoriales compétentes, à installer, à Nevers, en vue de la rentrée 2019, un tiers-lieu consacré aux formations universitaires à distance. Ce tiers-lieu permettra de déployer une soixantaine de formations diplômantes, notamment en droit et en santé.

Et aussi

Ouvrir de nouvelles formations dès 2019 dans la Nièvre : un BTS économie sociale et familiale à Nevers et un baccalauréat professionnel maintenance nautique à Decize.



Renforcer les filières structurantes

Stimuler l'innovation autour de la filière automobile et du circuit de Magny-Cours

La filière automobile est l'un des moteurs économiques essentiels de la Nièvre. Une antenne du « Pôle Véhicule du Futur » a ouvert à Magny-Cours en novembre 2018. Le pôle a obtenu, ce mois-ci, le label « pôle de compétitivité » pour une durée de quatre ans (2019 – 2022). L'ambition de ce label, décerné par le Premier ministre, est de permettre aux pôles de compétitivité labellisés de viser l'excellence dans des secteurs clés d'avenir.

Dans ce cadre, l'État soutient également l'ambition des acteurs de créer un Domaine d'activité stratégique autour du sport automobile.

Une étude sera lancée, avec le soutien financier de l'État, pour créer un hub multi-activités (R&D, simulation, sécurité routière...) sur le circuit de Magny-Cours. En outre, afin de soutenir le développement industriel du territoire, Nevers et le Sud-

Nivernais sont l'un des 124 Territoires d'industrie qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé.

Accompagner la montée en gamme de la filière bovine

Dans la continuité de l'obtention de l'IGP Charolais en 2017, les éleveurs de la Nièvre portent plusieurs projets pour dynamiser la filière bovine allaitante (centre d'engraissement, outils de transformation, marketing adapté...). Le projet de création du Fab'lab agricole de la ferme du Marault s'inscrit dans cette dynamique d'innovation et d'essaimage des bonnes pratiques.

Avec le lancement des appels à projet du volet agricole du Grand plan d'investissement en 2019, de nouvelles opportunités sont ouvertes. Pour en tirer le meilleur parti, l'État mobilisera le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux afin d'accompagner les acteurs agricoles dans le montage des dossiers de réponse à ces appels à projet.

Exploiter de nouvelles possibilités en matière d'énergies renouvelables dans l'agriculture et le bois

Pour accompagner les agriculteurs dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, production de plaquettes sèches de bois), l'Ademe cofinancera un deuxième poste d'animateur dans la Nièvre.

L'État accompagne également la structuration de la filière bois dans la Nièvre pour diversifier l'utilisation du bois, développer le bois énergie et l'utilisation du bois local dans la construction. Ainsi, l'Ademe cofinancera la création d'un poste d'animation afin d'accompagner l'émergence de projets bois-énergie dans les entreprises. Les liens avec le pôle de compétitivité pour les produits et matériaux des forêts cultivés « Xylofutur » seront renforcés.

Valoriser l'attractivité touristique et culturelle

Bibracte et la Charité-sur-Loire : un patrimoine historique préservé et valorisé

L'activité de ces deux établissements publics de coopération culturelle contribue fortement au rayonnement culturel et scientifique de la Nièvre. L'État s'engage à maintenir un concours financier à leur fonctionnement et à soutenir leurs projets d'investissements, notamment :

- le développement d'un écosystème archéologique numérique à Bibracte ;
- le renforcement des liens entre la Cité du Mot et le Prieuré à la Charité-sur-Loire.

Donner une nouvelle impulsion aux stations touristiques de Saint-Honoré-les-Bains et des Settons

Dans le cadre des contrats de station touristique de la Région, l'État s'engage à mobiliser des financements pour :

- revitaliser le centre-bourg de la station thermale de Saint-Honoré-les-Bains et moderniser l'offre d'hébergement ;
- poursuivre le développement de l'offre touristique autour du Lac des Settons (gestion de l'espace public, hébergement, commerces...).





Dossier de presse

Pacte de développement territorial pour la Nièvre



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



www.cohesion-territoires.gouv.fr

CONTACT PRESSE
01 44 49 85 65